



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E169478

VALABLE JUSQU'AU 24/05/2026

ÉDITÉ LE

02/04/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/11/2016

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 12/10/2023  
20 000

Raison sociale : CF2C CHAPUIS

ZA LES FANGEAS  
43370 SOLIGNAC-SUR-LOIRE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC LE PUY EN VELAY 2016B00423

Téléphone : 04 71 00 93 42

Fax : 04 71 04 29 38

Portable : 06 19 93 40 68

Siret : 823 862 321 00010

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 82 13121

Site Internet : <http://www.cf2c.fr>

E-mail : [contact@cf2cchapuis.fr](mailto:contact@cf2cchapuis.fr)

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1244000/001610099/0

Responsabilité légale :

FINANCIERE PTE (480 253 855) / HEBRARD FABIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL /  
TESTARD PATRICE PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP F15397N / 1244000/001610099

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Effectif moyen : 24

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5131 PROB	Installation de chauffe-eau solaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	28/05/2024
5213 PROB	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	28/05/2024
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	28/05/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	28/05/2024
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	20/05/2025
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	28/05/2024
5912 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 250 kVA (Technicité confirmée)	26/03/2026

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	28/05/2024
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	28/05/2024
o Chaudière bois	28/05/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	28/05/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	28/05/2024
o Ventilation mécanique	20/05/2025
o Panneaux solaires photovoltaïques	28/05/2024

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.